

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 84

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 11 par le mot :

« français ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le 16 septembre 2018, à Nice, était organisé un concours international de direction d'orchestre autour d'une quarantaine d'œuvres musicales. Aucun compositeur français n'y était représenté, alors même que ce concours était organisé sur le territoire français au sein de l'Opéra Nice Côte d'Azur.

Ce genre de situation ne doit pas se reproduire. Ce futur centre national de musique doit contribuer à la valorisation de notre patrimoine musical français.